

JRI
2024

26 – 28 mars 2024 PAU

JOURNÉES RECHERCHE INNOVATION

Biogaz Méthanisation



ARVALiS



Quelles nouveautés réglementaires pour la valorisation agricole des digestats ?

Pascale Chenon – VoxGaia



Plan

Contexte de la valorisation agricole des digestats

Nouveautés réglementaires

- Autorisation de Mise sur le Marché
- Règlement UE 2019/1009
- « Socle commun »

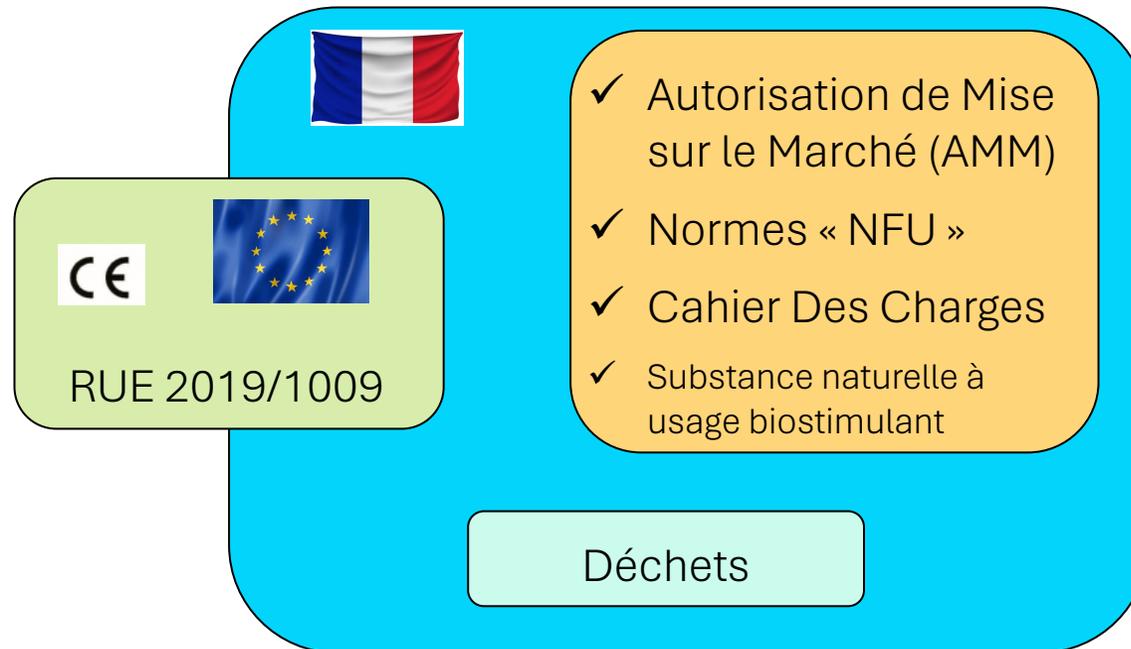
Contexte de la valorisation agricole des digestats

CRPM articles L.
255.2 et L. 255.5

- L'importation,
- La détention en vue de la vente,
- La mise en vente,
- La vente,
- La distribution à titre gratuit,
- L'utilisation

... d'une matière fertilisante*, n'est possible que dans les cas suivants :

* | Engrais
| Amendement
| Biostimulant



AMM 100% digestat unités fonctionnelles françaises



Resp. MM	Nom produit	Type de matière fertilisante	Type de digestat	Date AMM
Agrivalor Energie	METHAFERTIL	Engrais organo-minéral NPK	Digestat brut	sept.-15
SAS Biogasyll	FERTIPALM	Engrais organo-minéral N	Digestat brut	janv.-16
TIPER METHANISATION	FERITIDIL	Engrais organique à basse teneur en N et K	Phase liquide du digestat brut (presse à vis)	oct.-18
TIPER METHANISATION	FERDISOL	Amendement organique à basse teneur en N, P et K	Phase solide du digestat brut (presse à vis)	oct.-18
TIPER METHANISATION	FERDISOL PLUS	Amendement organique à basse teneur en N, P et K	Mélange de la fraction solide du digestat brut (58%) et de la boue épaisse (42%) issue de la centrifugation de la phase liquide du digestat brut - Digestat non séché, non composté	oct.-18
TIPER METHANISATION	FERDISOL DEUX PLUS	Amendement organique à basse teneur en N, P et K	Mélange de la fraction solide du digestat brut et de la boue épaisse (34%) issue de la centrifugation de la phase liquide du digestat brut et du concentrât d'évaporation issu du filtrat obtenu suite à la centrifugation de la phase liquide du digestat brut- Digestat non séché, non composté	oct.-18
CAP SEINE	CAP'ORG NPKS	Amendement organique	Digestat brut	août-19
Centrale Biogaz de Montauban-de-Bretagne	BiOrgaSol MTB	Amendement organique - Amendement à basse teneur en N, P et K	Phase solide du digestat brut (presse à vis)	nov.-20
SAS AGRIENERGIE	METHACYCLE	Amendement organique - Engrais	Phase solide du digestat brut (centrifugeuse)	janv.-23
SAS PANAIS ENERGIE	F.O.M.A.	Amendement - Engrais	Phase solide du digestat brut (presse à vis)	janv.-23
SAS Biovilleneuveois	METHAFERTI	Engrais	Digestat brut	sept.-23

Mis en application depuis le 16 juillet 2022

15 Catégories de Matières Constitutives (CMC)

1. Substances et mélanges à base de matières vierges
2. Végétaux, parties de végétaux ou extraits de végétaux
3. Compost
4. Digestat issu de cultures végétales
5. Digestat autre qu'issu de cultures végétales
6. Sous-produits de l'industrie alimentaire
7. Micro-organismes
8. Polymères nutritifs
9. Polymères autres que des polymères nutritifs
10. Produits dérivés au sens du règlement CE 1069/2009 (=> SPAn)
11. Sous-produits au sens de la directive 2008/98/CE (=> déchets)
12. Sels de phosphate précipités et leurs dérivés (=> struvites)
13. Matières obtenues par oxydation thermique et leurs dérivés (=> cendres)
14. Matières issues de la pyrolyse et de la gazéification (=> biochars)
15. Matières de grande pureté valorisées

7 Catégories Fonctionnelles de Produit (PFC)

1. Engrais
2. Amendement minéral basique
3. Amendement du sol
4. Support de culture
5. Inhibiteur
6. Biostimulant des végétaux
7. Combinaison de fertilisants

CMC 4 Digestat issu de cultures végétales

Matières premières autorisées :

- ✓ végétaux ou parties de végétaux (dont les algues) cultivés pour la production de biogaz
- ✓ additifs de digestion

CMC 5 Digestat AUTRE qu'issu de cultures végétales

Matières premières autorisées :

- ✓ biodéchets selon la directive 2008/98/CE (collectés séparément à la source)
- ✓ organismes vivants ou morts ou des parties de ceux-ci (liste finie de procédés de transformation), à l'exception :
 - matières provenant des déchets municipaux en mélange
 - boue d'épuration, boues industrielles, boues de dragage,
- ✓ additifs de digestion

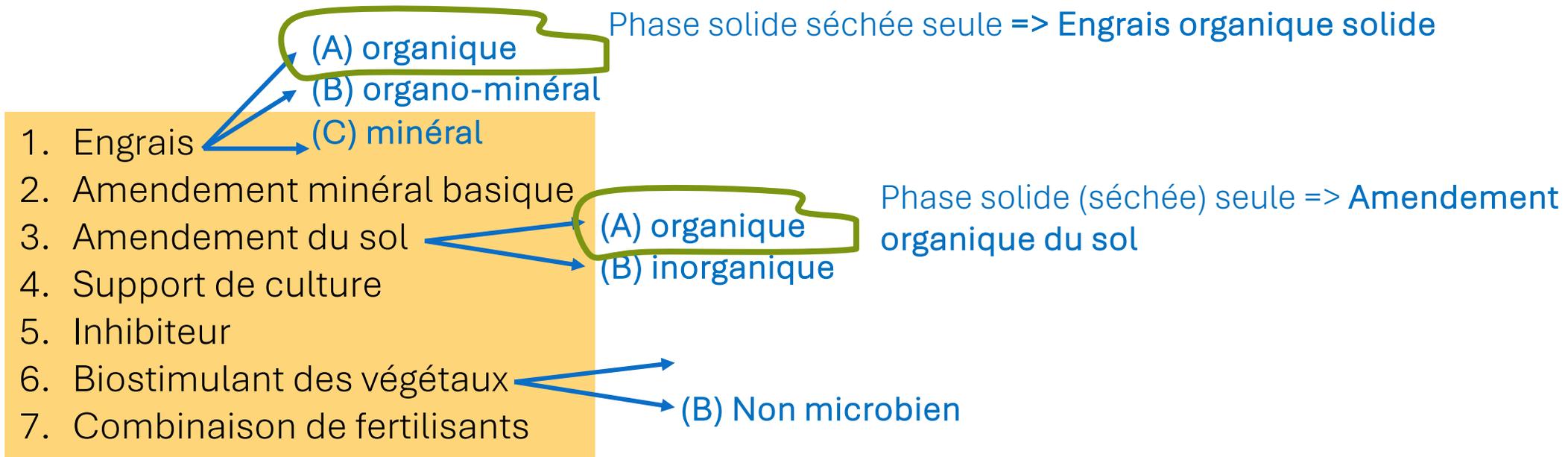
SPAn C2 ou C3 (ou produits dérivés) : uniquement ceux dont le point final de la chaîne de fabrication a été déterminé (usine agréée, 12mm, 70°C, 1h - cf. règlement UE 2023/1605)

Toutes les parties de chaque lot :

Température de la digestion	Conditions/étapes supplémentaires
55°C	pdt 24h, suivie d'un temps de rétention hydraulique de 20 jours mini
55°C	Pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
55°C	Compostage 70°C pdt 3 j mini Compostage 65°C pdt 5 j mini Compostage 60°C pdt 7 j mini Compostage 55°C pdt 14 j mini
37-40°C	Pasteurisation/hygiénisation (12mm, 70°C, 1h)
37-40°C	Compostage 70°C pdt 3 j mini Compostage 65°C pdt 5 j mini Compostage 60°C pdt 7 j mini Compostage 55°C pdt 14 j mini

Possibilités de post-traitements

Catégories Fonctionnelles de Produit (PFC) : fertilisant UE



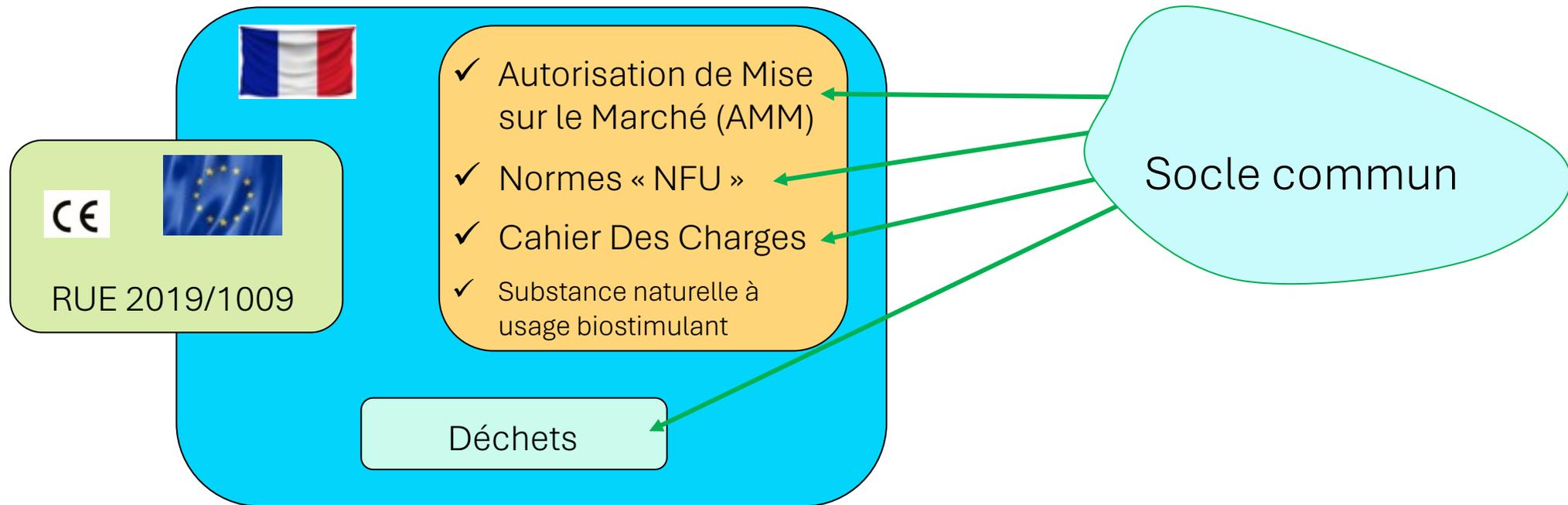
Si CMC 5

- mise en place d'un système d'assurance qualité (\approx ISO 9001)

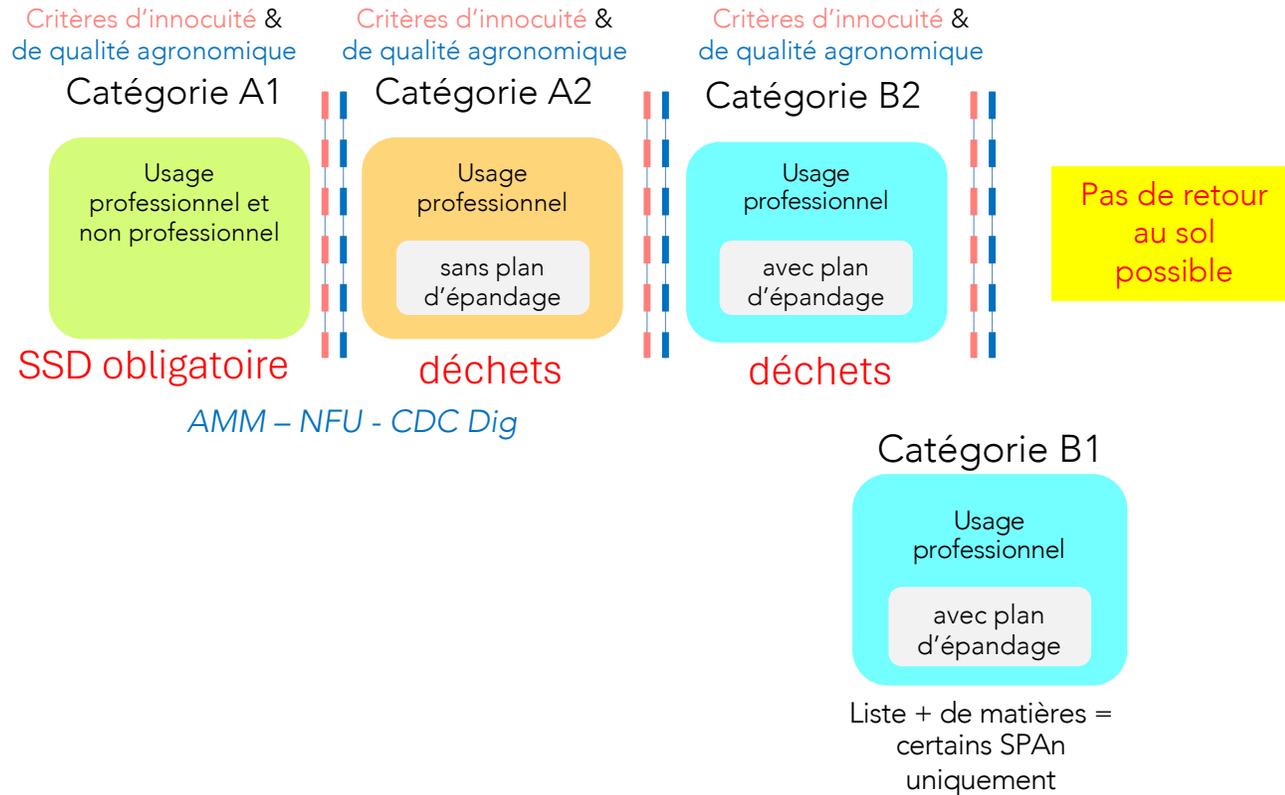
- validation par un organisme extérieur

=> Marquage **CE**

Socle commun = Projets de 4 textes

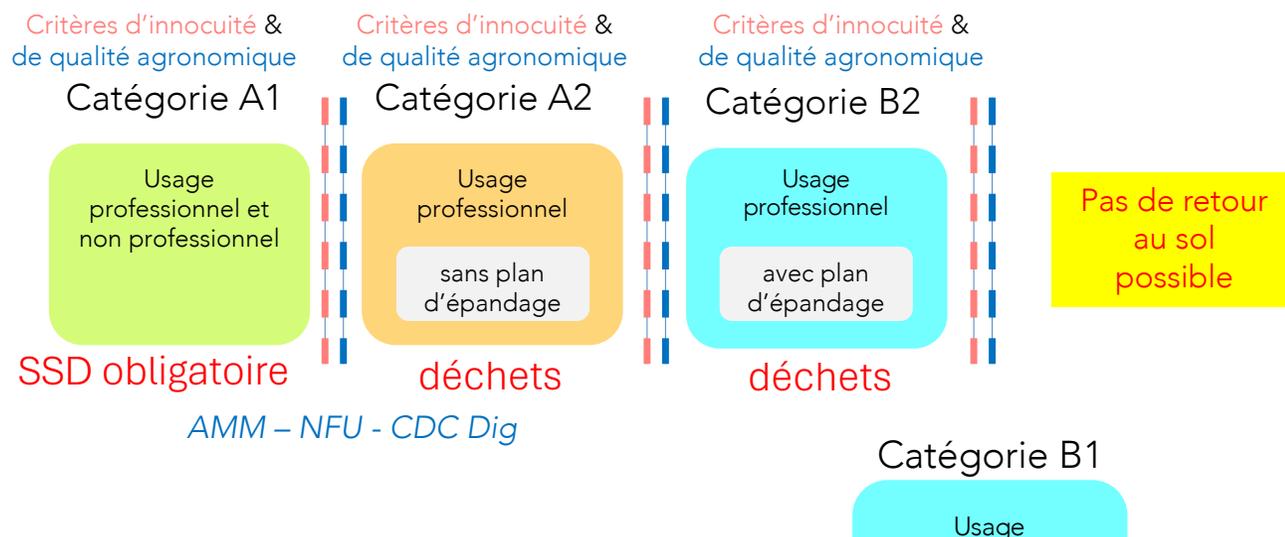


Nouveauté réglementaire Socle commun



- teneurs limites pour certaines matières
- flux limites (apport à la parcelle)

Impacts :
(AMM), (NFU), CDC, Plan épandage



→ teneurs limites pour certaines matières

→ flux limites (apport à la parcelle)

Impacts :

(AMM), (NFU), CDC, Plan épandage

En attente :

- Publication des réponses aux commentaires émis lors de la consultation (& synthèse)
- Publication de l'étude d'impact
- Passage en comité & conseil (eau, normes, prévention des risques)
- Consultation Commission Européenne
- Conseil d'Etat
- Publication (2024 ?)

Merci de votre attention

Pour toutes questions
pascale.chenon@voxgaia.fr

